

Les boues du canal Condé-Pommeroeul : il y a un précédent...

A propos des boues de dragage du canal Condé-Pommeroeul, une très vive polémique s'est engagée entre plusieurs élus (municipaux) du Valenciennois. C'est sur la question de la destination finale de ces boues qu'ils s'affrontent : « Comment s'en débarrasser ? Les stocker ? Les traiter ? Les recycler ? » (VdN, édition Valenciennes, du 26-10).

Le 3 Juillet dernier, en Conseil municipal, le Maire de Valenciennes Dominique Riquet avait présenté le dépôt, c'est à dire le stockage sans traitement préalable, comme « la seule solution crédible » (VdN, même édition). Pour éclairer le débat, il est certainement utile de rappeler que par ailleurs, il y a déjà quelques années, c'est précisément la solution du stockage (sur la Friche PCUK, à Wattrelos) qui avait été retenue par Lille-Métropole-Communauté Urbaine (LMCU) pour les boues de la liaison franco-belge Deûle-Escaut, dans le cadre du projet *Blue Link* (1). Très curieusement, à l'époque, il n'y avait pas eu de débat sur la question au sein du Conseil de LMCU... Sans doute les élus avaient-ils jugé, sans trop se poser de questions, que le stockage était « la seule solution crédible », comme Dominique Riquet l'a dit et ne cesse de répéter du côté valenciennois.

Fort heureusement, les élus du Valenciennois sont beaucoup moins disciplinés que leurs homologues de LMCU ! On apprend en effet qu'à l'initiative d'un groupe d'élus socialistes emmenés par Jean-Louis Chagnon, conseiller municipal d'opposition à Valenciennes, un collectif de lutte contre le stockage des boues du canal Condé-Pommeroeul s'est créé le Mardi 27-10 (VdN, même édition). Ce collectif, baptisé "ça boue" dénonce le projet VNF de décharge des boues (1,5 Million de tonnes paraît-il !) sur des terrains de plusieurs communes du coin, à Fresnes, à Maing et ailleurs, et exige qu'elles soient préalablement traitées et décontaminées ("L'Observateur du Valenciennois" du 30-10). On peut supposer en effet qu'elles sont chargées de métaux lourds et de composés organiques (type PCB). Le collectif a lancé une pétition contre le stockage qui avait déjà fin septembre recueilli plus de 2000 signatures, « de tous les bords politiques » comme l'a précisé son porte-parole (VdN du 26-10).

Jean-Louis Chagnon s'indigne : « J'entends dire qu'on ne sait pas les traiter. C'est faux ! Cela se fait en Belgique ». Effectivement, cela se fait en Belgique... En effet, pour revenir à LMCU, on a appris par un autre article de VdN (du 22-09, édition Lille) qu'il faudra « traiter en Wallonie » les boues de curage de la partie belge de la liaison Deûle-Escaut (Canal de l'Espierre) alors qu'au départ il était prévu qu'elles seraient déversées sur la partie leersoise de la Fiche PCUK, tout près du quartier roubaisien du Sartel (2). Pourquoi ce changement de programme ? C'est un élu wallon, Daniel Senesael, député-bourgmestre d'Estaimpuis, qui nous explique avec un certain embarras : « Une convention avait été signée avec la France pour qu'elle prenne nos boues. Mais il y a eu évolution de la législation sur le transport et il n'était plus possible de les mettre sur le site PCUK » (VdN du 22-09, même édition). Effectivement, la législation européenne sur les transferts transfrontaliers de déchets (puisque c'est bien de cela qu'il s'agit...) a changé : le Règlement européen n° 259/93CEE qui les régissait a été abrogé le 12 Juillet 2007, il a été remplacé par le Règlement européen n° 1 O13/2 006CE, mais cette « évolution » (Sic) n'est pas aussi récente qu'on nous le laisse entendre puisque le nouveau règlement apparaissait déjà dans le JO européen L 190/01 du 12 Juillet 2006... On peut donc se demander pourquoi les élus en charge du dossier n'ont pas annoncé plus tôt qu'une nouvelle réglementation européenne interdisait le transfert de ces *boues belges* vers la France et que, par conséquent, elles devraient rester en Belgique (3). N'est-ce pas parce qu'ils auraient dû alors préciser qu'en Belgique elles devraient être traitées et non pas simplement déchargées dans la nature...

Mais le plus étrange c'est que, dans le même article, le Maire de Roubaix René Vandierendonck nous confie que ces *boues belges* devront être traitées « avec les standards belges ». Pour être clair, il faut expliquer qu'elles devront être traitées conformément à la réglementation belge qui « est encore plus compliquée qu'en France » (dixit Daniel Senesael)... Toujours dans ce même article, décidément très instructif, on apprend finalement que leur traitement sera de ce fait beaucoup plus coûteux : 100 Euros la tonne en Belgique au lieu de 25 Euros en France (4)! Pour expliquer cet impressionnant delta (qu'il faudra vérifier), il faut rappeler que, du côté français, les boues de la liaison Deûle-Escaut (240 000 m³ au total) n'ont pas été réellement

traitées. On a considéré que leur teneur en métaux lourds n'était pas trop élevée (au regard de normes françaises...), elles ont donc été simplement fourguées sur le grand terril de phospho-gypses de la Friche PCUK, tout au moins pour la plus grande partie (dans trois grands bassins au fond desquels avait été préalablement déployé un "géosynthétique bentonitique"). Quant aux boues qui dépassaient le seuil critique ("réglementaire") en métaux lourds, qui ne représentaient donc qu'une petite partie du tout, elles ont été « écartées du chantier pour non-conformité environnementale », comme le disait élégamment Monsieur Tir (1) dans une interview à VdN (du 18-11-08, édition de Lille), pour être confinées sur un « terrain de dépôt » à Wasquehal (5).

L'article VdN (du 22-09, édition Lille) soulève de graves interrogations à propos des boues de dragage, quelle que soit leur "nationalité". On nous dit en effet que la législation sur le traitement des déchets est beaucoup « plus compliquée » en Wallonie qu'en France, comme si nos amis wallons étaient excessivement tatillons en la matière. En réalité, on n'a absolument aucune raison de mettre en doute la validité de leur législation, puisqu'elle est tout à fait conforme aux standards européens. Au lieu de la contester, au prétexte qu'elle serait trop dure et trop « compliquée », on ferait mieux de se demander si ce n'est pas la législation française (telle qu'elle a été appliquée antérieurement par LMCU) qui, après tout, pourrait être considérée comme un peu trop laxiste, tant au niveau des textes que de leur application.

Du précédent LMCU, on peut tirer (au moins) deux enseignements :

- Premier enseignement : il est parfaitement possible de traiter les boues au lieu de les décharger n'importe où dans la nature sans les décontaminer préalablement. Jean-Louis Chagnon et son collaborateur Benamar Touati ont bien raison d'insister : « Si ça existe en Belgique, c'est que c'est envisageable pour nous. Mais encore faut-il qu'il y ait une volonté politique » (L'Observateur du Valenciennois du 30-10).
- Deuxième enseignement : comme le souligne Jean-Louis Chagnon, « Ce combat va au-delà des clivages politiques » (L'Observateur du Valenciennois du 30-10). La preuve en est que du côté LMCU il y a eu consensus sur la solution du

stockage sans traitement préalable et qu'à l'inverse, dans le Valenciennois, un consensus se dessine contre cette solution qui, manifestement, est la solution de facilité.

Espérons qu'à la lumière de ces enseignements, les élus du Valenciennois sauront prendre les bonnes décisions, en rejetant la solution de facilité, et que les habitants ne seront pas mis devant le fait accompli comme on peut le craindre aujourd'hui. « Encore faut-il qu'il y ait une volonté politique »...

Bernard TRUANT.
(2 Nov. 09).

(1). C'est à Monsieur Tir, alors 27ème vice-président de LMCU (en charge des espaces naturels) que la conduite du projet *Blue Link* avait été confiée.

(2). Effectivement, une énorme excavation avait été creusée à cet endroit, à proximité immédiate du quartier roubaisien du Sartel. Actuellement, cette excavation est toujours béante, pas un mètre-cube de boue n'y a été déposé, et aucun élu du côté français ne nous a expliqué pourquoi...

(3). Les élus auraient pu annoncer plus tôt ce changement de programme au moins pour avertir tous ceux qui s'intéressent au projet *Blue Link* que l'achèvement de la liaison avec l'Escaut risquait d'être considérablement retardé. Le *Blue Link* a été inauguré officiellement les 19 et 20 Septembre derniers alors que le Canal de Roubaix se termine encore en cul-de-sac puisque le curage du segment belge de la liaison n'est même pas commencé !

(4). Le Maire de Roubaix nous apprend aussi que LMCU va aider la Région wallonne à financer, à hauteur de 3 Millions d'Euros, le traitement de ces "boues belges"...

(5). C'est par un courrier de Monsieur Tir adressé à Monsieur Sinko, Président de l'Association de Défense du Sartel-Carihem, qu'on a incidemment appris l'existence de ce « dépôt » à Wasquehal... Bizarrement, dans ce courrier, Monsieur Tir parlait de 24 000 m³ de boues alors que dans son interview à VdN (du 18-11-08) il n'était question que de 4 000 m³...
